

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-701191

169788

 MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 31021

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

1830,10 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

INGELLOUN MOUNT
CHIRURGIEN

B.C. N° 6. VI 3 Rue du Rif - Casablanca
GSM: 09 81 45 62 13-Tél.: 05 22 20 05 15

Cachet du médecin :

Date de consultation :

20/07/2003

Nom et prénom du malade :

SABIR Mohamed

Age: 81 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Arthrose

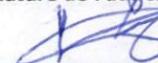
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

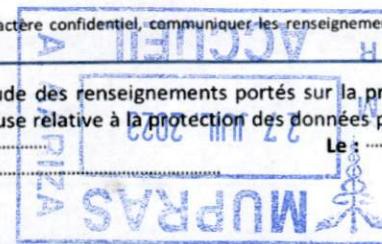
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20.07.21	Op.		120.-DH	INPE 091244047 DR. BENGELIOUN MOUSSA CHIRURGIEN 1000 VI 9 Rue du Rif - Casablanca 05 22 00 00 00
20.7.21	Op.			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE DE LA SEDDE 14 Rue Sainte-Croix L'Isle-Sainte-Croix	2010-07-2013	 1597,00 052254-T27 052254-T27

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mounir BENGELLOUN

SPECIALISTE EN CHIRURGIE

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier (France)

Médecin Assermenté Expert Près les Tribunaux

الدكتور منير بن جلو

طبيب إختصاصي في الجراحة

خريج كلية الطب بمونبلييه (فرنسا)

طبيب خير محلف لدى المحاكم

جراحة الجهاز الهضمي و البواسير

جراحة الجلد و التجميل

جراحة أمراض النساء و السرطان

جراحة المبيض - الفحص بالصدى

ختانة

Chirurgie Viscérale et Digestive

Chirurgie Dermatologique et Esthétique

Chirurgie Gynécologique et du Cancer

Coeliochirurgie-Échographie

Circoncision

Casablanca, le : ٢٥/٠٧/٢٠١٣ الدار البيضاء في:

~~١٤٥,٥٥٢ × ٢ = ٢٨٠,٥٥~~

~~٣٨,٨٠٢ × ٤ × ٢ = ٣٩٧,٢٠~~

~~١٠٩,٢٠ × ٢ = ٢١٨,٤٠~~

~~٩٨,٩٥ × ٥ = ٤٩٤,٥٥~~

~~٧٨,٧٥ × ٢ = ١٥٧,٤٠~~

~~٦٦٧,٤٠~~

٢٥/٠٧/٢٠١٣

MABRIR Mohamed

مَا زَلْتِ مَعِي سَنِينِ

S.V. S.V.

S.V. S.V.

S.V. S.V.

Habib (Habib) moh-

BENGELLOUN Mounir
CHIRURGIEN
VI 9 Rue du Rif - Casablanca
Tél. 05 22 28 05 95
Fax: 05 22 28 05 95



Dr. BENGELLOUN Mounir
CHIRURGIEN
Bd. Med. VI 9 Rue du Rif - Casablanca
GSM: 06 61 45 62 13-Tel.: 05 22 28 05 95



شارع محمد السادس - 9 - زنقة الريف - الدار البيضاء - الهاتف / الفاكس : 05 22 28 05 95 - المستعجلات: 06 61 45 62 13

Bd Mohamed VI - 9, Rue de Rif - Casablanca - Tél./Fax: 05 22 28 05 95 - Urgences :06 61 45 62 13

Email: m.benjy@yahoo.fr

MAI,80

PPV 109DH20

LIV PER : 05-2024
PPV : 140,00 DH

PPV 109DH20

LIV PER : 05-2024
PPV : 140,00 DH

78,70 ↑

MAI,80

EXPO 1/2026
PPV 78DH70

78,70

MAI,80

P.P.V.
9 8 9 0

P.P.V.

P.P.V.

P.P.V. :

9 8 9 0